

DUBUC de SAINT OLYMPE

Bernadette et Philippe Rossignol

La généalogie de l'importante famille DUBUC de la Martinique, par *Jacques Petitjean Roget*, ayant été publiée en 1985 ¹, il n'est pas question ici de la reprendre.

C'est à un de ses membres, connu dans l'histoire des Antilles sous son nom de branche, DUBUC de SAINT OLYMPE, que nous nous intéresserons, en présentant d'abord sa généalogie immédiate (ses parents, son frère et sa sœur, sa postérité). Nous verrons ensuite sa carrière, à une période particulièrement agitée de l'histoire des Antilles. Les emprunts à la généalogie Dubuc citée ci-dessus sont indiqués sous la forme : (JPR).

Louis Abraham DUBUQ (puis DU BUC) BEAUDOUIN

écuyer, capitaine commandant du quartier de La Tartane ² ; résidant au Pain de Sucre ³

o 1698 fils de Jean DUBUQ LÉTANG, lieutenant colonel de la Capesterre, et Elisabeth JARDAY DES MARINIÈRES (JPR)

+ 14/01/1763 Sainte Marie ; mort subite dans sa maison d'habitation

ax Marie Marthe DEVAUX de LA MARTINIÈRE, fille de Jean François et Marie Marthe LE BOUCHER (JPR)

bx 04/05/1753 Sainte-Marie, Marie Madeleine RAFFIN, fille de + Jean, capitaine de milice et habitant au Pain de Sucre, et + Rose DUBUQ de BELLEFONDS (JPR)

o 11/08/1735 (JPR)

+ 14/08/1788 Fort Saint Pierre, veuve, environ 55 ans

d'où, de la seconde épouse :

1 Jean Baptiste César DUBUC de SAINT OLYMPE

baptisé sous le seul prénom de Jean Baptiste, son contrat de mariage en 1783 est aux prénoms de Jean Baptiste Balthazard mais c'est sous les prénoms de Jean Baptiste César qu'il est connu et il signe J.C. Ce sont donc ces prénoms que nous privilégions.

o 17 b 28/12/1756 Sainte Marie ; p Louis Alexandre Dubuq Beaudouin fils ; m Marie Marthe Costar de La Chapelle

+ 30/09 d 01/10/1834 Limanton, canton de Châtillon (Nièvre, 58), au château de Limanton ; 72 ans, natif de la Martinique, demeurant ordinairement à Paris, époux de Mme Marie Jeanne Houdan ; déclaré par Jacques Piquet de Magny, 60 ans, chevalier de Saint Louis, et Philippe Montillot, 53 ans, régisseur

ax Cm 19/08/1783 Paris ⁴, Louise Marguerite dite Bonne LE ROY, fille de Joachim, habitant du Trou Bordet, officier de milice, et (x 17/07/1741 Croix de Bouquets)

Marie Geneviève BERNARDON ⁵

¹ Cahier 11 du Centre de Généalogie et Histoire des Isles d'Amérique (CGHIA), p. 8 à 15.

² Presqu'île de la Caravelle.

³ Entre Sainte Marie et le Marigot.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o 06/09/1749 b 21/04/1750 Port au Prince

+ 1804/1814 (dite décédée au mariage de sa fille) ⁶

ax 16/12/1766 Croix des Bouquets, messire Jean Baptiste René COLHEUX de LONGPRÉ, conseiller au conseil supérieur du Petit Goave siégeant à Léogane, fils de René, conseiller au conseil supérieur du Petit Goave, écrivain principal de la marine faisant fonction de commissaire ordonnateur à Léogane, et + Marie Anne Claire LE TORT

o 27/01/1735 b 28/03/1737 Léogane

+ 19/12/1777 Léogane ⁷

d'où 6 enfants de 1766 à 1775, dont 5 survivants en 1783, 4 en 1789 et 3 en 1829 ⁸

)(1790/1803 ⁹

⁴ Me Goulet, LXXXVII/1201 ; ils demeurent paroisse Saint Eustache, lui rue de Richelieu et elle rue Neuve des Bons Enfants ; les très nombreux témoins sont surtout des membres et amis de la famille Dubuc.

⁵ Notice Colheux de Longpré, colonel Étienne Arnaud, *La France généalogique* 1982 p. 184-186.

Louis Raymond Bernardon était propriétaire au Cul de Sac de la Croix des Bouquets de la sucrerie Bernardon dont les ayants droit étaient 4 petits-neveux légataires, les 3 Colheux de Longpré, que nous allons voir, d'une part, et Antoinette Julienne Dubuc de Saint Olympe, légataire pour 7/60, d'autre part. Nous verrons que cette succession Bernardon avait attiré à Saint Domingue Jean Baptiste César Dubuc de Saint Olympe en 1789.

⁶ Domiciliée à Montpellier (Hérault) en brumaire, frimaire et nivôse an XIII (novembre-décembre 1804) (F/12/2786, dossier de sa fille Antoinette Julienne).

⁷ Inventaire fait peu après le décès par Me Lambert à Léogane ; cité dans le contrat de remariage de sa veuve en 1783 : habitation plantée en café au Grand Goave.

⁸ Voir généalogie Colheux de Longpré par le colonel Arnaud, *La France généalogique*, 1982, p. 184-186.

Le 07/09/1789, émancipation obtenue par les 4 enfants Colheux de Longpré alors mineurs : Louise Marie Bonne, 20 ans passés, Charlotte Marie Suzanne Françoise, 18 ans passés, Jeanne Marie Léonide Blanche, près de 15 ans, Jean Baptiste Pierre Aimé, près de 13 ans (registre des tutelles, Y 5182 A, numérisé par Geneanet).

Etat des liquidations de l'indemnité au 1^{er} janvier 1829 : Jean Baptiste René Colheux de Longpré était propriétaire pour un sixième de la sucrerie La Rochejacquelin à Nippes, Anse à Veau, et pour un tiers de la sucrerie Longpré à Léogane ; ses ayants droit étaient ses trois enfants seuls héritiers, Jean Baptiste Pierre René, Marie Louise Bonne épouse de [Charles Marie de Barbeyrac] marquis de Saint Maurice et Françoise Marie Suzanne Charlotte épouse [divorcée, de Jacques Joseph Félix Angélique Jean Baptiste Clément] marquis de Graveson ; aussi propriétaire de deux cafétérias au Petit Goave, avec son épouse Louise Marguerite Bonne Leroy, dont les ayants droit étaient leurs trois enfants pour 21/24^e et, pour 3/24^e, Antoinette Julienne comtesse de Gaalon, héritière de sa mère.

⁹ Le 03/11/1790 (ET/XVIII/892) elle emprunte 15 000 livres à Jean Armand Poultier, étant autorisée par procuration de son mari « à emprunter les sommes qui lui sont nécessaires ». Elle demeure rue Poissonnière, paroisse Saint Eustache.

Dossier 408 du fonds dit de l'Indemnité de Saint Domingue : propriétaire avec sa fille Antonia des habitations Le Roy et Bernardon ; la mère et la fille ont fui Saint Domingue le 15 messidor XI (04/07/1803) sur le vaisseau de la République Le Duguay Trouin, avec un passeport de Rochambeau. Le 6 frimaire XII (28/11/1803), devant Me Pérignon à Paris, elles obtiennent un certificat des colons de Saint Domingue confirmant leurs dires et

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

bx /1806 ¹⁰ Paris ?, Marie Françoise Bertille de BOVIS, fille de Joseph, 1731-1808, écuyer, habitant du Lamentin, conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, substitut du procureur du roi, et Marie Catherine RANNOUÉ
o 22/11 b 02/12/1761 Basse Terre Mont Carmel, Guadeloupe ¹¹
+ ca 1830 ?
ax 07/02/1789 Germantown, Pennsylvania, Etats-Unis, Jean Georges de FITZPATRICK-MENANT ¹²
adopte la fille du premier mariage de sa femme
cx 22/06/1831 Paris 1^{er} ¹³, Marie Jeanne HOUDAN, fille de + Jacques, écuyer conseiller secrétaire du roi à la Guadeloupe et + Charlotte Julienne LEMASSON
b 03/07/1773 Le Gosier, Guadeloupe
+ 1834/
ax 26/01/1790 Le Gosier (2^e degré de consanguinité) Michel Charles LEMASSON, fils de Jean Baptiste et Agnès MERCIER
o Le Gosier
+ ca 1805
inventaire après décès 07/12/1805 Me Noirtin
Cm 15/02/1806 Me Noirtin, Pointe à Pitre
bx 1806 Nicolas Régis LEBLANC, curateur aux successions vacantes à Pointe à Pitre, fils de + Dominique et + Rose Calixte LABAT
o Saint Pierre de la Martinique
ax Marie Adélaïde BOUTEILLE, sans postérité
bx Princeton, New Jersey (Etats-Unis) Françoise HENRY, d'où une fille

affirmant qu'elles sont dans l'indigence absolue et ont besoin des secours. La mère est « actuellement divorcée de Dubuc St Olympe » et demeure avec sa fille à Paris, 1190 rue de Miromesnil.

Dans l'Etat des liquidations de l'indemnité au 1^{er} janvier 1829, à la Croix des Bouquets, Louise Marguerite Bonne Leroy veuve Colheux de Longpré en premières noces, décédée épouse divorcée du sieur Dubuc de Saint Olympe, était propriétaire de la sucrerie Saint Olympe aux Varreux, Croix des Bouquets, dont les ayants droit sont les trois enfants de son premier mariage cités ci-dessus et sa fille en secondes noces Antoinette Julienne Dubuc de Saint Olympe épouse du comte de Gaalon, chacun pour ¼.

¹⁰ En juillet 1806, venu de Martinique à Basse Terre, Jean Baptiste César est logé chez son beau-frère Bovis.

¹¹ Le 07/02/1810 Marie Françoise Bertille de Bovis, 45 ans, née à la Guadeloupe, épouse Dubuc de Beaudouin, embarque au Havre pour Copenhague (GGHSM).

¹² Date et lieu du mariage : communication de Jean-Marie Lauga, Liste de GHC 18/03/2005

¹³ Etat civil reconstitué ; il n'y a que l'essentiel de l'acte, pas de pièces jointes. Connaissant la famille HOUDAN de la Guadeloupe, nous avons pu compléter les informations succinctes sur l'épouse (seuls les noms de ses père et mère et dernier mari sont portés dans l'acte).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2 Jacques Balthazar DU BUC de RAMVILLE

en 1784-85 est aux Varreux (Croix des Bouquets, Saint Domingue), « chevalier de Ramville », gérant d'habitation et en particulier de celle de son frère Dubuc de Saint Olympe ¹⁴

commandant de milice ; chevalier de Saint Louis ; député du Robert (Martinique) à l'Assemblée coloniale

commandant en second du bataillon de la Trinité et habitant du Robert en 1807, 1808 ; il dépose chez son frère Dubuc de Saint Olympe, alors notaire impérial, deux actes d'achat d'habitations au Robert : le 17/05/1807 une « portion de l'habitation sucrerie dite Les Étages [...] formant un îlet connu sous le nom de l'islet à l'eau » ; le 02/01/1808, l'habitation Le Pointe La Rose, de 75 carrés ; il demeure alors « sur l'îlet appelé Islet Monsieur »

à son mariage en 1791 lui et sa femme sont appelés Dubuc, en un mot sans nom de branche ; elle signe DuBuc Ste Preuve et lui Jacques B. DuBuc ; au mariage de sa sœur en 1797 (collationné) il est dit Dubuc de Ramville ; et Dubuc Ramville au décès de son beau-frère en 1801

o 09 b 27/06/1758 Sainte Marie ; p Jacques Hyacinthe Le Vassor de Bonneterre, capitaine des grenadiers habitant du Marigot ; m Marie Louise Dubuc de Létang + 24 d 25/06/1818 Le Robert, dans son habitation ; 60 ans, chef de bataillon, commandant militaire des quartiers et paroisses Trinité, François, Gros Morne et Robert, époux de dame Louise du Buc de Sainte Preuve native de la Trinité ; déclaré par Adolphe Lagrange Chancel, 25 ans, son neveu

x 28/06/1791 La Trinité (3^e degré de consanguinité), Louise DUBUC SAINTE PREUVE, fille de + Pierre Daniel et + Marie Rose FEBVRIER

o 1762 Trinité

+ 14/09/1832 Le Robert, îlet Ramville (JPR) ; décès constaté par jugement du tribunal de St Pierre du 01/06/1833, transcrit au Robert le 28/08 (marge acte 75 du registre de 1832) ; 28/08/1833, n° 39, f° 20 R° à 21 V° : jugement sur requête d'André Dubuc, habitant demeurant à la Trinité, après enquête du 22/07 : 70 ans, veuve de Jacques Balthazar Dubuc de Ramville décédé comme elle au quartier du Robert où ils étaient habitants propriétaires ; décès non déclaré « par négligence du gérant de l'habitation qui, en l'absence de l'exposant, ne paraît pas avoir songé à faire remplir cette formalité essentielle »

3 Élisabeth Madeleine DUBUC BEAUDOUIN

signe DuBuc Beaudouin au mariage de son frère Jacques

o 16 b 27/06/1761 Ste Marie ; p M. Chanon ; m dame Salvart vve Carraud du Haroc + 08/12/1808 La Trinité ; 48 ans, veuve ; déclaré par Jacques Roche, ancien commissaire commandant à Sainte Marie, 68 ans

x ca 1792 Boston, Nouvelle Angleterre et réhabilité pour cause de nullité le 08/05/1797 Sainte Marie, Charles Gaspard **de CHANCEL**, chevalier de Saint Louis, capitaine de cavalerie, natif et émigré de la ville de Limoges, fils de François Victor de CHANCEL de LAGRANGE et + Marie de MARTIN de NANCIAT (reconnaissent Jacques Adolphe, 4 ans, « de leur premier mariage »)

o 20/04/1754 Limoges

+ 01/06/1801 Sainte Marie, « Charles Gaspard chevalier de Chancel », ancien capitaine de cavalerie, 48 ans

¹⁴ Affiches américaines, <http://www.marronnage.info/en/accueil.php> : 22/01/1785 (à propos d'un nègre marron).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1a Jean Baptiste César DUBUC de SAINT OLYMPE
ax 1783 Louise Marguerite Bonne LE ROY

Leur contrat de mariage, le 19 août 1783 ¹⁵, prévoit la communauté de biens sous la coutume de Paris, à une exception (voir ci-après). Les biens de l'époux sont la part qui peut lui revenir de la succession de son père, dont il est héritier pour ¼ et une habitation au quartier des Ances à Pitre, côte Saint Domingue, « acquise de ses gains et épargnes ». Ceux de l'épouse sont une sucrerie au quartier du Cul de Sac près le Port au Prince, appelée Les Vareux, qui lui vient de la succession de ses père et mère, et une habitation en commun avec ses 5 enfants, acquise pendant sa communauté avec son premier mari, plantée en café, au quartier du Grand Goave. De ces biens de l'épouse il entre en communauté 150 000 livres mais « nonobstant la communauté », elle touchera des régisseurs de la sucrerie, sans avoir besoin de l'autorisation de son mari, jusqu'à 25 000 livres par an qu'elle pourra dépenser à sa guise sans en rendre compte à quiconque.

Dix jours après le mariage, le 29/08/1783 ¹⁶, les époux donnent procuration à Louis Raimond de Bernardon, membre de la Chambre d'agriculture, demeurant au Port au Prince, oncle maternel célibataire de Louise Marguerite, pour les représenter dans la gestion des habitations qui leur appartiennent.

Louise Marguerite est tutrice de ses 5 enfants mineurs par sentence à Port au Prince le 08/01/1778 et son deuxième mari le devient aussi par sentence du Châtelet de Paris du 15/09/1783.

Les époux prennent à bail une maison à Paris rue Poissonnière, « en face des menus plaisir du Roi », pour un loyer de 5 300 livres par an ¹⁷.

Dès le 31 octobre de l'année de son mariage, il donne procuration à sa femme, « étant sur le point de faire un voyage à Saint Domingue et voulant que ses affaires et celles de la dame son épouse n'en souffrent point ». Il reviendra de Saint Domingue en 1784, repartant en avril 1785 pour la Guadeloupe ¹⁸.

1 Antoinette Julienne dite Antonia DUBUC de SAINT OLYMPE
Marie Antoinette Julienne ¹⁹ dite Antonia comtesse de Gaalon ²⁰
o 1789 Paris, Saint Laurent (PJR)

au mariage elle signe Antonia DuBuc St Olympe et elle est dite domiciliée en la paroisse, native de Paris, Saint Laurent, fille de messire Jean Baptiste César Dubuc chevalier sieur de St Olympe, conseiller en la cour d'appel de Guadeloupe et administrateur général de l'île, et de + dame Louise Marguerite Leroi + 18/05/1849 Louisiane ? ²¹

x 23/04/1814 Saint François Basse Terre, après publications au Petit Canal, messire Louis Charles Marie de GAALON chevalier sieur de **BARZAY**, domicilié au Petit Canal, fils de messire Louis Vincent chevalier de Gaalon seigneur de Barzay, et dame Marie Françoise Désirée de BOSREDON, résidant au Petit

¹⁵ Minutier central (MC), ET/LXXXVII/1201, 19/08/1783.

¹⁶ MC, ET/LXXXVII/1201, 23/08/1783 ; procuration renouvelée le 24/09/1783.

¹⁷ MC, ET/LXXXVII/1801, 31/08/1783.

¹⁸ Voir ci-après la chronologie de ses activités.

¹⁹ En titre de son dossier de réfugiée de Saint Domingue F/12/2786 mais dépôt fermé à la consultation pour transfert des archives à Pierrefitte au moment où nous rédigeons.

²⁰ Inscription sur une plaque à St-Louis Cemetery.

²¹ Laurent de Boissel, Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Canal, présents ²²

o 29/12/1790 b 09/01/1791 Grand Bourg de Marie Galante

+ 1852 (JPR) ou 07/10/1850 Louisiane ? ²³

d'où 4 enfants nés à la Martinique entre 1815 et 1820 ²⁴

1b Jean Baptiste César DUBUC de SAINT OLYMPE
bx Marie Françoise Bertille de BOVIS veuve FITZPATRICK

Dans une lettre à sa femme, datée de Saint Pierre le 05/11/1816, il se plaint de ne pas avoir de nouvelles d'elle et de leurs enfants. Nous ne savons pas s'il s'agit de la fille de son premier mariage (mais alors déjà mariée) et de la fille adoptée ci-après ou d'autres enfants inconnus de nous et peut-être morts jeunes.

adopte la fille du premier mariage de sa femme

1 Marie Madeleine Catherine Bertille FITZPATRICK DUBUC de SAINT OLYMPE ²⁵

le 13/07/1812 à Paris, passeport à la dame Lacan née Dubuc de Saint Olympe

allant à la Guadeloupe par les États-Unis (AF/IV)

amie de Lamennais ; on conserve la correspondance qu'il lui a adressée ²⁶

o 30/04/1790 Port au Prince (JPR)

+ 02/02/1869 ²⁷ (en 1858 marraine de son petit-fils Antoine Marie Félix ; demeurant alors à Paris, rue Louis le Grand)

ax 07/07/1807 Paris, Emmanuel de **MOLINIER de LACAN** (JPR)

+ 1819

bx 12/02/1820 Paris, Saint Sulpice ²⁸, Jean François Charles baron **COTTU** ²⁹,
polytechnicien, conseiller à la Cour de Paris sous Charles X, fils de Jean Pierre et Marie Sophie GIBERT

o 12 b 13/03/1778 Paris

+ 10/10/1849 Versailles

d'où postérité ³⁰

²² Voir GHC p. 523.

²³ Laurent de Boissel, Geneanet.

²⁴ Voir GHC p. 625.

²⁵ Au mariage de son fils Jean Marie Félix le 01/12/1856, Paris 1^{er}, elle est appelée « Marie Madeleine Catherine Bertille César Olympe de Fitz Patrick Dubuc de Saint Olympe ».

²⁶ *Lettres inédites de Lamennais*, F. Duine, Annales de Bretagne, 1912, volume 28, n° 28-2, p. 178-202, consultées sur Persée, qui donne la date de son mariage avec le baron Cottu :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo_0003-391x_1912_num_28_2_1388?Prescripts_Search_tabs1=standard&

et *Un fidèle ami de Lamennais, le comte Benoît d'Azy. Lettres inédites de Benoît d'Azy à Lamennais (1825-1833)*, de Louis Le Guillou, Annales de Bretagne, 1966, volume 73, 73-3, p. 363-444, qui cite *Le prêtre et l'ami, Lettres inédites de Lamennais à la Baronne Cottu (1818-1834)*, publiées par le comte d'Haussonville, Paris 1910 ; et *Lettres de Mme Lacan à Benoît d'Azy*, publiées par Laveille dans *Revue du Clergé français*, du 15 mai 1896.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo_0003-391x_1966_num_73_3_2362?Prescripts_Search_tabs1=standard&

²⁷ *Dictionnaire de biographie universelle* de Roman d'Amat, 1960 : « Famille Cottu ».

²⁸ Roglo, qui donne comme sources F. d'Avigneau (mistingue sur Geneanet : aujourd'hui arbre de Loïc Palluat de Besset) et R. de Tessières (généalogie Dubuc).

²⁹ « Il portait le titre de baron, estimant sans doute avoir mérité cette distinction qu'on avait oublié de lui octroyer » (*Dictionnaire de Roman d'Amat*, op. cit.).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les prénoms attribués à Jean Baptiste César DUBUC de SAINT OLYMPE

Baptisé sous les prénoms de « Jean Baptiste », il est connu sous ceux de Jean Baptiste César et sa signature originale est « J.C. Du Buc St Olympe » mais à Paris, dans le contrat de son premier mariage en 1783 et les actes notariés en lien avec son épouse ³¹, ainsi que dans le dossier E 142 concernant les créances de cette épouse à Saint Domingue, il est prénommé Jean Baptiste Balthazard. C'est probablement par la suite aux Antilles qu'il a remplacé le prénom Balthazar qui était celui de son frère cadet par celui de César.

Mais on trouve aussi ce prénom erroné, qui nous a un temps désorientés : Jean Claude, comme notaire au Lamentin Martinique du 18/02/1807 à 10/1809 ³². Ces actes ont été collationnés en 1819 et il s'agit en fait d'une mauvaise interprétation de sa signature J.C. DuBuc St Olympe.

Dans le dépouillement des passagers du Havre par le GGSHM on trouve les appellations suivantes :

15/02/1778 arrivée de la Martinique : César Jean Baptiste Dubuc de St Olympe, 20 ans, fils de Louis Abraham et Madeleine Raffin

20/01/1784 arrivée de Saint Pierre : Jean Baptiste Dubuc de Ste Olympe, 27 ans, de Louis Abraham et Madeleine Derofin (sic, pour de Raffin ?)

19/06/1785 arrivée de St Pierre de Jean Baptiste César Dubuc chevalier de St Olympe, 28 ans, fils de Louis Abraham et Madeleine de Raffin ; avec sa sœur Dubuc Beaudouin, 23 ans

02/06/1791, arrivée du Cap de Joseph Dubuc, 25 ans, o Martinique, fils de ? Abraham et ? Raffin (acte sans doute peu lisible : Joseph peut être une interprétation de Jn et l'âge doit être 35)

³⁰ *Revue de l'histoire de Versailles et Seine et Oise*, 1906/8, p. 127 (Villégiature de la famille Hugo à Saint Prix) : elle eut trois enfants à La Terrasse, Saint Prix (Val d'Oise, 95) en 1823, 1827 1828.

Voir arbre de Gérard Orsel sur Geneanet mais il ne connaît qu'une épouse de Jean François Cottu, Suzanne Petit, à qui il attribue 7 enfants alors que les deux premiers seulement sont issus d'elle, les autres étant bien enfants de la seconde épouse, qu'il ne connaît pas ; des 5 enfants du second mariage, deux seulement atteindront l'âge adulte et auront postérité :

Son fils Jean Marie Félix baron Cottu (o 09 d 10/09/1821 Paris 1^{er}, rue Saint Lazare, chevalier de la LH 07/02/1878, officier 13/07/1881 : LH/602/48) fut préfet dans divers départements ; il était préfet à Versailles quand il mourut le 17/02/1886 (Le Figaro du 18/02/1886, numérisé par Gallica). Il avait épousé, le 03/12/1856 à Paris 1^{er}, Agathe Henriette Elisabeth LENAIN, fille d'Antoine, conseiller à la cour impériale de Paris, et Françoise Agathe Amicie Decourchant, d'où Antoine Marie Félix né le 19/01/1858 à Paris, chevalier de la Légion d'Honneur le 13/07/1895 (LH/602/47).

Sa fille Marie Geneviève Bertille était épouse (x 1845) d'Armand Louis Joseph de Beuverand de La Loyère, domiciliés à La Loyère, Châlons sur Saône, Saône et Loire (AN, ET/LXXVI/812, 01/03/1851, numérisé par Geneanet).

³¹ Minutier central, ET/XVIII/892, 03/11/1790 ; LXXXVII/1201 et 1202.

³² DPPC, Notariat, 2001.

**Carrière de Jean Baptiste César DUBUC de SAINT OLYMPE
d'après son dossier in Colonies E142 (personnel ancien)**

En série E figurent deux dossiers différents, alors qu'il s'agit de la même personne ; entre parenthèses le numéro du dossier. Ces dossiers numérisés sont en ligne sur le site des ANOM :

- E 142 (13) « Dubuc de Saint Olympe (Jean Balthazar), et Le Roy (Louise Marguerite Bonne), sa femme, veuve de Longpré (Jean Baptiste René de Colheux) , ancien conseiller au Conseil supérieur de Saint-Domingue, créanciers de Vincent (Alexandre de), commandant au Port au Prince, 1785 (13 pièces ; vues 53-70) : créance de sa femme sur + M. Durand de Beauval et autres ; que des lettres des administrateurs et bureaux qui disent « M. Dubuc de Saint Olympe », sans prénom ; une seule lettre, collationnée, de « Louise Marguerite Bonne le Roy veuve de Mre Jean Baptiste René Colheux de Longpré et épouse de Mre Jean Balthasar Dubuc de Saint Olimpe » (vue 70). Nous citons ce dossier sans l'étudier car il ne concerne que les créances de sa première épouse à Saint Domingue.
- E 142 (17) « Dubuc de Saint Olympe (Jean Baptiste César) sénéchal et lieutenant général de l'amirauté à la Guadeloupe et intendant à la Martinique et à la Guadeloupe pendant l'occupation anglaise en 1815 (1782/1830) » (vues 71-315 ; le nombre de pièces figure peut-être sous le pli de la page de titre, non dépliée pour la numérisation)

C'est ce second dossier, très gros, que nous allons analyser. Le foliotage en avait été fait mais les pièces, en désordre, n'ont pas été reclassées avant numérisation. Il faut donc tout lire. Nous reclassons ci-après les pièces par ordre chronologique, mais en donnant les numéros des vues, sans tenir compte des numéros de folios devenus inutiles puisqu'on ne peut plus consulter l'original.

Nous respectons l'orthographe des documents : « St Olympe » (et non Saint Olympe) et « St Domingue » (et non Saint Domingue).

[Entre crochets] : compléments aux pièces du dossier.

reclassement chronologique :

Pièce non datée :

Mémoire sur le tribunal terrier de St Domingue (239-241).

1781-1782

traduction de la lettre de M. le comte de Florideblanche [Floridablanca, premier ministre du roi Carlos III] à M. le comte de Montmorin [ambassadeur de France à Madrid], St Ildefonse de l'Escurial, 24/09/1781 : extraire 2000 mulets de Caracas et Cumana pour les colonies françaises comme fait en 1764, et ce sur proposition de M. Dubuc de St Olympe, lequel est à Paris, le 08/03/1782 (242-259 et 291) ; 25/07/1782 obtient la place de procureur du roi à **Basse Terre**, en remplacement de sa place de juge à la **Grenade**, prise par les Anglais (260-261) ; Grenade 14/11/1782 : Brunet de Cramilly, nommé à l'office de juge de la juridiction et de lieutenant de l'amirauté de la Grenade, y est arrivé de Bordeaux avec une fille de mauvaise vie qu'il a présentée comme sa femme ; la fausseté du mariage reconnue,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

scandale : le remplacer ; on propose Jean Baptiste César Dubuc de St Olympe ; brevet juge le 14/11/1782 ; et brevet lieutenant de l'amirauté 27/12/1782 (262-272 et 292 et 314) ;

1783

Paris 17/05/1783 mémoire pour son remplacement à la sénéchaussée de Pointe à Pitre vacante depuis 3 mois ; place de sénéchal à la Pointe à Pitre et procureur du roi à Basse Terre vacantes par le décès du sénéchal de la Pointe à Pitre et du procureur du roi au Moule et l'interdiction du sr Moreau, procureur du roi de la Basse Terre, suppression de la juridiction du Moule, il reste à remplacer Houé, sénéchal et DuBois, greffier de la juridiction supprimée ; Dubuc de Saint Olympe avait été nommé à la Grenade mais île prise par les Anglais, demande en échange la place de juge à Pointe à Pitre par préférence au sr Houé sénéchal du Moule ; décision : Houé à Pointe à Pitre s'il se démet de sa place de conseiller au Conseil Souverain et Dubuc de Saint Olympe procureur du roi à Basse Terre avec expectative de juge à Pointe à Pitre ; 19/07/1783 brevet de procureur du roi à Basse Terre pour Dubuc de St Olympe et 14/09/1783 brevet de procureur du roi à l'amirauté de Basse Terre (276-286) [le 31/10/1783, « étant sur le point de faire un voyage à Saint Domingue », il donne procuration à sa femme, créole de Saint-Domingue et veuve d'un habitant de l'île, épousée le 19/08] ; Le Cap 22/11/1783 Bellecombe et Bongars au ministre à propos de son accord à Dubuc de St Olympe pour faire transporter **de la Martinique à St Domingue** 60 nègres ou négresses et leurs enfants pour les établir sur une habitation qu'il a achetée dans la partie du Cul de Sac (287-88) ; Le Havre 29/11/1783 embarquement du sr Dubuc de St Olympe, procureur du roi de la juridiction de Basse Terre à la Guadeloupe sur le navire Le Papillon, parti de ce port avant-hier ; parti sans son domestique (ni son secrétaire le sr Mercier ?) (289-90) ;

1784

Mémoire manuscrit nd : Jn Bte César Du Buc St Olympe nommé sénéchal à la Grenade en 1782, sénéchal et lieutenant général d'amirauté à la Guadeloupe en 1784, demande la première place de procureur général vacante à St Domingue ou une place de consul général dans l'Amérique septentrionale car connaissance de la langue anglaise (147-151) ;

1785

21/01/1785 brevet de juge de la sénéchaussée de la **Pointe à Pitre**, place vacante par la mort du sr Houé, pour Dubuc de St Olympe, remplacé comme sénéchal de Basse Terre par le sr Legros ; il remercie de Paris le 29/01/1785 et y partira en avril ; 17/05/1785 brevet de lieutenant au siège de l'amirauté de Pointe à Pitre place aussi vacante par la mort du sr Houé (293-298 et 305) ; 08/01/1786, Clugny et Foulquier : le 14/11/1785 nomination de substitut du procureur du Roy en la sénéchaussée de Pointe à Pitre à la place du sr Cassassus Dumont en faveur de Me Martin, procureur en la sénéchaussée et ancien substitut en celle de MG [...] signé le 19/11/1785 par Jn Bte César D chevalier sr de St Olympe à Pointe à Pitre (299-303) ;

1786-1787

Basse Terre 07/11/1786 recommandation par Viévigne au ministre de Dubuc de St Olympe : il « soutient la réputation d'esprit et d'intelligence qui caractérisent sa famille [...] exactitude qu'il met à remplir ses devoirs. » ; idem 05/01/1787 par Foulon d'Ecotier (306-309) ;

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1788

Versailles 17/04/1788 on lui envoie un congé d'un an pour prolonger son séjour pour « la succession qui vous est échue à **St-Domingue** », succession considérable par la mort de M. Bernardon [habitant aux Varreux], oncle de sa femme (310-311 et 315) ;

mémoire nd de Du Buc St Olympe : observations faites dans son voyage à St Domingue (273-275) ;

1789

démission de M. Dubuc de Saint Olympe de sa place de juge à la Pointe à Pitre, Versailles 28/09/1789 (312-313) ³³ ;

1791

[02/06/1791 arrive au Havre, venant du Cap] ;

néant 1790-1805 :

[à **Saint Domingue**, élu **député de la Croix des Bouquets à l'assemblée de Saint Marc en 1790** ; en 1797 est en France ; en 1799 est président du conseil général des Deux Nèthes à Anvers : PJR ³⁴]

[Fiches Debien : député de la paroisse de la Croix des Bouquets à l'assemblée de Saint Marc : fait un plan de constitution ; agite la Croix des Bouquets ³⁵ ; demande de concession d'un embarcadère au Grand Goave] ;

[entre 1803 et 1806, ayant divorcé de sa première épouse, il se remarie avec Marie Françoise Bertille de BOVIS, créole de la Guadeloupe, veuve avec une fille qu'il adopte]

[en 1805, ruiné, quitte la France pour la Martinique]

1806

lettre datée de Basse Terre 05/07/1806 : arrivé en juin pour affaires de famille, logé chez **son beau-frère Bovis** fils, avoué, il devait repartir pour la **Martinique** quand il fut arrêté le 19/06 par le commandant de la place et mis au fort Richepanse, ses papiers examinés, etc. signé J C. Du Buc St Olympe ; procédure criminelle 25/06 Basse Terre contre lui comme auteur d'un libelle en forme de comédie intitulé **Géronte**, reconnu non coupable et libéré (152-160) ; lettre au ministre des trois magistrats de la Guadeloupe, Ernouf, Kerverseau et Bertolio (164), Basse Terre 06/07/1806 et 15/12/1807, il est arrivé à la Guadeloupe il y a 10 mois peu après l'arrivée de Kerverseau préfet colonial, intrigues pour obtenir une place, critiques des administrateurs, les papiers importants ont probablement été enlevés avant perquisition (161-168) ;

néant 1807-1808 [18/02/1807 à début 1809 : notaire au Lamentin, Martinique] ;

³³ donc erreur du dossier cité GHC 164, novembre 2003 p. 3998, dans l'article Faydel : en 1789, Dubuc Saint Olympe n'était pas décédé mais démissionnaire

³⁴ Le département des Deux Nèthes fut créé le 1^{er} octobre 1795, avec Anvers pour chef-lieu, et supprimé après le traité de Paris en 1814. Nous ne savons pas quelle est la source utilisée par Jacques Petitjean Roget.

³⁵ nombreuses références « Garran I » : « Rapport sur les troubles de Saint Domingue [...] » par Garran Coulon

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1809

Gazettes de la Martinique du 15/04 au 15/07/1809 (vues 71–126) ; rappel de ses services : le 09/01/1809 choisi par le commandant des forces anglaises à la Martinique pour en organiser l'administration (235-239) ;

1810-1811

bordereau des documents historiques retirés du dossier Dubuc de St Olympe 1810-1814, administration des finances de la **Guadeloupe sous le gouvernement anglais** (138-139) ; Basse Terre 16/05/1812, rapport du conseil privé sur les comptes de 1810-1811 (169-170) ;

[Le 10/10/1811 Savary signale que l'épouse de Dubuc de Saint Olympe, intendant actuel de la Guadeloupe, est arrivée à Morlaix, de cette colonie, par l'Angleterre et de là s'est rendue aussitôt à Paris où elle demeurait avant son voyage. Interrogée, elle dit être née à la Guadeloupe et propriétaire de plusieurs habitations, venant de la succession de son père et de traités avec son frère et autres personnes ; élevée à Paris elle y a constamment demeuré et s'y est mariée avec le sieur Dubuc, de la Martinique ; son mari, ruiné par la faillite de Coppens d'Anvers dont il était commanditaire, retourna à la Martinique en 1805 et y obtint une charge de notaire. En 1810 elle s'est rendue à la Guadeloupe ³⁶ et elle est demeurée un an à Pointe à Pitre. Elle n'a fait ce voyage que pour se régler avec le sieur de Bovis son frère sur la succession de leur père. Son mari, appelé à la Martinique par le gouverneur anglais pour être intendant à la Guadeloupe, résidait à Basse Terre, à 20 lieues de Pointe à Pitre et elle l'a peu vu ; elle a réglé ses affaires sans lui (séparée de biens) et ne lui a même pas laissé de procuration pour la gestion de ses habitations ; à son départ elle n'a reçu de lui aucun papier ni même de lettres de recommandation, quoiqu'elle dût passer par l'Angleterre. On l'envoie provisoirement en surveillance à 40 lieues de Paris ³⁷] ;

1812-1813 néant ;

1814

[en avril 1814, au mariage de sa fille Antonia, il est dit « conseiller en la cour d'appel de Guadeloupe et administrateur général de l'île »]

Guadeloupe 20/07/1814, heureux de l'arrivée du roi demande à être confirmé dans le poste d'administrateur qu'il a exercé pendant 5 ans sous les ordres du représentant de Sa Majesté britannique « services que j'ai rendus à la France en administrant durant six années sous le gouvernement britannique deux colonies qu'il avait arrachées des mains de l'usurpateur dans la plus déplorable situation. Ces colonies ont été rendues à Votre Majesté dans un état de prospérité que le ministre anglais veut bien attribuer au zèle que j'ai apporté à son administration » (172-175) ; Fort Royal 23/10/1814, lettre à Dubuc St Olympe. par Pinel et état des sommes laissées en recouvrement à l'état français au 16/12/1814 (176-179) ; Basse Terre 13/12/1814 lettre de remerciement à Dubuc St Olympe. par les planteurs membres du conseil privé de Sa Majesté Britannique à la Guadeloupe, signé Budan de Boislaurent, Vaultier Moyencourt, Louis Hurault Gondrecourt et de Belleville ; autres pièces sur le même sujet (180-184) ;

³⁶ Par Copenhague (dépouillements des passagers du Havre par le GGHSM)

³⁷ Police secrète de l'Empire, AF/IV

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1815

lettre de Dubuc de Marentille 01/02/1815 Basse Terre « M. duBuc de St Olympe avec qui je n'ai rien de commun que le nom de DuBuc et une parenté qui me fait rougir, qui vient de partir sur la Méduse et allait en France, 200.000 livres d'or à la main disait-il, demander l'intendance de la Guadeloupe [...] est un homme dont la vie publique et privée offre un tissu de bassesses, d'escroqueries, de faits de tous genres qui étonne [...] » : héritiers Picou, propriétaires d'un vaste terrain sur lequel bâtie les $\frac{3}{4}$ de la Pointe à Pitre, déboutés de leur demande par le gouvernement anglais ; **Monroux**, enfermé 18 mois à Paris comme un des premiers auteurs de l'insurrection de Pélage, d'abord un des intimes de Victor Hugues et un de ses principaux acteurs dans le massacre du Camp Saint Jean, ami de Dubuc de St Olympe, Dubuc de Marentille est en procès avec Monroux pour vol de biens appartenant à la famille de sa femme et « nous tenons pour certain d'après ce qui nous a été dit par des individus les plus respectables de la colonie que c'est lui qui a fait guillotiner mon beau-frère Monsieur de Bragelongne. Monroux lui en voulait mortellement pour lui avoir enlevé une personne avec laquelle il vivait ; il donna huit moëdes à un homme de couleur pour faire une fausse déposition qui décida le sort de la victime. Mr de Bragelongne avait passé deux fois au tribunal révolutionnaire sans être condamné » (185-190) ; **Paris**, 04/03/1815, arrivé de la Guadeloupe par la Méduse, remet une note de ses services sous le gouvernement anglais et témoignage de lord Bathurst (191-218) ³⁸ ;

1816

lettre à **sa femme en France** adressée chez M. de Laistre rue du Montparnasse 60, datée de **St Pierre**, 05/11/1816, arrivée 07/01/1817 - transcription puis original très mal écrit - : sans nouvelles d'elle et de **leurs enfants** de Paris (...) lettre de M. de Maupeou à ma sœur fin août qui ne fait aucune allusion au « fameux Mémoire des colons ou prétendus colons à Paris » (140-145) ;

1817

rapport de la commission du budget relatif aux colonies pour 1817 par Dubuc St Olympe, imprimé et lettre d'envoi (vues 127-137 signature vue 130 JC DuBuc St Olympe) ; autre exemplaire de l'imprimé de 1817 (219-225) ;

1818

demandes d'emploi, avec recommandation de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris (226-227) ;

1819-1829 néant

[le 10/09/1821 il est à **Paris**, domicilié rue Joubert 90, témoin à la déclaration de naissance de son petit-fils, Jean Marie Félix Cottu, fils de sa fille adoptive Marie Madeleine Catherine Bertille César de Fitz-Patrick Dubuc ; LH 602/48]

1830

en 1830 demande de solde de retraite : refus car il a servi sous le gouvernement anglais et non français (228-234).

³⁸ « zélé missionnaire des Anglais » (voir GHC p. 68) il est bien vu par les riches habitants de la Guadeloupe dont il a su préserver les biens et intérêts pendant la période anglaise mais dénigré au retour de la Guadeloupe dans le giron français.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

[Le 22/06/1831 à Paris 1^{er} il épouse en troisièmes noces Marie Jeanne HOUDAN, créole de la Guadeloupe deux fois veuve]

[Le 30/09/1834 il meurt à Limanton dans la Nièvre]

Conclusion

Le personnage est controversé et il a plutôt mauvaise réputation dans les récits historiques. Il s'est attiré des haines solides de certains de ses contemporains et de membres de sa famille. Il nous a semblé intéressant de le présenter, d'abord pour lever les ambiguïtés sur son prénom et sa carrière, ensuite parce qu'il est représentatif de ces hommes ambitieux à la recherche des meilleures places dans les Isles et dont les destins ont été influencés et bouleversés par l'histoire entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe.

En ce qui concerne sa vie privée, nous ne pouvons que remarquer qu'il a divorcé de sa première épouse, la veuve d'un habitant de Saint-Domingue, qui avait 7 ans de plus que lui et 5 enfants et qu'il espérait peut-être plus riche qu'elle n'était vraiment ; peut-être est-ce elle qui a demandé le divorce. En 1810 sa seconde épouse (elle aussi veuve, avec une fille mais cette fois plus jeune que lui de 5 ans), passe un an à Pointe à Pitre, alors qu'il est à Basse Terre, et le voit à peine, selon ses dires ; en 1816 il se plaint de ne pas avoir de nouvelles d'elle. Et il a près de 75 ans quand il se remarie pour la troisième et dernière fois avec une femme deux fois veuve qui a 17 ans de moins que lui. Les épouses de ce natif de la Martinique sont toutes les trois des créoles, la première de Saint-Domingue et les deux autres de la Guadeloupe.

En reconstituant sa carrière, nous voyons que, né à la Martinique, il a fait des études de droit à Paris mais sans les terminer avec un titre d'avocat. Nommé fin 1782 juge et lieutenant de l'amirauté à la Grenade, il ne peut accéder à ces charges car l'île est devenue anglaise. En échange, c'est à Basse Terre qu'il est nommé quelques mois plus tard, en juillet et septembre 1783 ; il ne quitte la France qu'en décembre 1783, mais pour son habitation et celles de sa femme à Saint-Domingue. Il ambitionne et obtient finalement en 1785 le même poste à Pointe à Pitre mais il repart pour Saint-Domingue en 1787, ne démissionnant qu'en 1789 de son poste à Pointe à Pitre. Elu député de la Croix des Bouquets à l'assemblée de Saint Marc en 1790, il ne fait cependant pas partie des 85 « Léopardins », partis en août 1790 pour France sur Le Léopard défendre leur Assemblée devant la Constituante (il n'y en a d'ailleurs aucun de la Croix des Bouquets). Nous n'avons plus d'éléments d'archives sur lui pendant une quinzaine d'années jusqu'à son départ en 1805 pour la Martinique, son île de naissance, où on le retrouve notaire au Lamentin en 1807-1808. En 1809, la Martinique est conquise par les Anglais et l'année suivante c'est le tour de la Guadeloupe. Passé au service des Anglais dès leur arrivée à la Martinique comme intendant de l'administration civile de l'île, il est envoyé par eux à la Guadeloupe dès leur conquête de l'île et y reste jusqu'en 1815, dans les mêmes fonctions, ayant servi six ans sous la domination anglaise. Il arrive en France pour proposer ses services au roi, début mars 1815 (alors que Napoléon débarque à Golfe Juan !) et repart quelques mois plus tard, pour la Martinique, apparemment sans emploi officiel ; il ne réussira d'ailleurs jamais à en obtenir, ni même de pension de retraite. Nous ne savons pas quand il a quitté définitivement les Isles pour la France, où il finira ses jours.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)